

■ RÉMILLY

Médiation familiale : étape cruciale pour dénouer les conflits

L'échelon local MSA Pange-Verny et Agréa 2000 ont organisé une soirée d'informations autour de la médiation familiale. Avec des saynètes et un débat, pour comprendre l'importance de cette étape, très utile dans les conflits.

Afin de faire connaître les possibilités de recours à la médiation familiale, l'échelon local MSA Pange-Verny et l'association Agréa 2000 de Remilly ont convié leurs membres à une soirée partage-réflexion ouverte à tous à l'Espace sports et loisirs de Remilly.

Pour développer ce thème et ouvrir le débat, les organisateurs avaient fait appel à deux médiatrices familiales de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Metz, secondées par des acteurs du théâtre d'Yvoir de Mécleuves. Ces derniers ont mis en scène des situations conflictuelles pour lesquelles l'intervention d'une médiatrice serait nécessaire et utile.

En effet la médiation familiale est importante « pour essayer de régler à l'amiable les problèmes rencontrés lors d'une séparation ou d'un divorce, d'une rupture de lien familial, de problèmes dans les fratries dus au vieillissement des parents, d'un règlement d'une succession conflictuelle et autres, particulièrement dans le milieu agricole ». Le public a pu se rendre compte de l'importance



La « médiation familiale » concerne toutes les tranches d'âge, toutes les situations entre adultes au sein des familles. Photo RL

de la « communication » qui fait défaut lors de ces différents conflits. Les médiatrices ont insisté sur la « nécessité de développer cette médiation familiale qui est aujourd'hui un outil pour les juges, les avocats et les notaires. Sachant toutefois que ces entretiens sont confidentiels, réalisés à la demande conjointe

des parties et qu'aucun document écrit ne sort de cet échange ».

Ni conciliateur ni juriste

Le médiateur va permettre à chacun de faire un retour en arrière par rapport aux problèmes et de trouver les solutions

les plus adaptées. La moitié des médiations se terminent par des accords entre les parties, les autres n'aboutissent pas à des réponses favorables mais calment et rétablissent la situation.

Cette médiation nécessite de trois à six séances environ et concerne toutes les tranches d'âge avec un maximum chez

les 35-45 ans. Elle s'adresse aux adultes, mêmes jeunes, mais ne concerne pas les relations parents-adolescents.

Le médiateur n'est ni un conciliateur, ni un juriste. Il accompagne, « ensemble », deux personnes dans leur réflexion pour essayer de trouver des solutions au conflit. La médiation peut être ordonnée par un juge (la procédure est stoppée pendant la médiation) ou conventionnelle à la demande des personnes.

Le service de médiation familiale est cofinancé par la CAF, la MSA et le ministère de la Justice. Les usagers participent financièrement en fonction de leur revenu.

Les médiatrices présentes à cette réunion sont attachées à l'Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine de la Fédération Nationale. D'autres associations et intervenants libéraux pratiquent également ces médiations.

L'ensemble des personnes présentes a découvert avec intérêt la possibilité de recourir à la médiation et a apprécié l'exposé ludique et clair de son fonctionnement.

MSA Lorraine

Bulletin d'information trimestriel n° 3-2011 • JUILLET 2011



Échelon local

Recourir à la médiation familiale

Chacun peut connaître une période difficile et vouloir préserver ses liens familiaux. L'échelon local de Pange-Verny a organisé une action de sensibilisation sur la médiation familiale qui est un outil pertinent pour favoriser, voire rétablir le dialogue en cas de situations conflictuelles.



"Nous allons nous séparer et nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur la garde de nos enfants et la répartition de nos biens. Je suis salariée dans une banque. Mon mari, associé en GAEC avec son frère, ne reconnaît pas mon travail à l'extérieur". Que faire face à ce type de situation ?

À Remilly, l'échelon local MSA de Pange-Verney, une association de retraités "Agréa 2000" et la troupe de théâtre "Y voir" ont souhaité sensibiliser les familles en organisant une représentation théâtrale originale, intitulée : "La médiation familiale pourquoi, pour qui, comment ?". Ce spectacle vivant a enthousiasmé un public venu nombreux.

Deux médiatrices de l'École des parents et des éducateurs de Moselle, Monique Ferry et Laurence Najid, et Françoise Tournaire, travailleur social spécialisé et animatrice de l'échelon local, ont participé à la création de ce spectacle.

La qualité des acteurs et les interventions pertinentes des médiateurs familiaux (professionnels diplômés d'état) et des éducateurs ont montré tout l'intérêt de la médiation familiale, encore peu connue. Il s'agit d'une démarche volontaire de résolution des conflits.

Son but est de rétablir la communication entre les différents membres de la famille. Au travers d'entretiens, elle permet à chacun d'exprimer, sereinement, son point de vue et d'être entendu par l'autre.

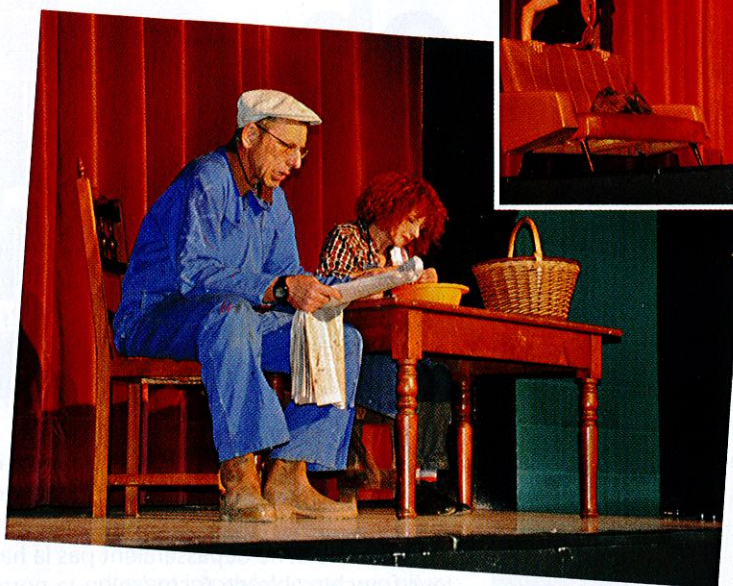
"La médiation familiale dans le milieu agricole et rural, ce n'est pas simple. Il n'est pas habituel d'y recourir. Les agriculteurs n'ont pas l'habitude de s'exprimer, de parler de leurs soucis. C'est une démarche qui ne va pas de soi. Il faut en parler et dédramatiser le recours à ce service", explique H. Marcillat, responsable de l'Action sociale à la MSA Lorraine.

Le médiateur, par sa neutralité et son impartialité, favorise les échanges et aide à la négociation d'accords où les intérêts de chacun sont pris en compte. La médiation familiale peut être proposée par un juge ou demandée directement par une famille en conflit. Les entretiens se déroulent en toute confidentialité et le médiateur familial n'a aucun pouvoir de décision.



**Pour en savoir plus sur ce type de service, contactez la MSA Lorraine partenaire de la médiation familiale :
Nadine GODFROY
tél. : 03 87 55 58 46
contact@lorraine.msa.fr**

La médiation familiale aide à surmonter les conflits, à rétablir la communication et à trouver un accord. À Rémilly, en Moselle, démonstration avec du théâtre.



Les acteurs amateurs de la troupe de théâtre « D'y voir » interprètent les deux couples en pleine crise, qui vont recourir à la médiation familiale.

Recourir à la médi

Couple en cours de séparation ou de divorce, jeune ou adulte en rupture de lien avec sa famille, frères et sœurs confrontés à la dépendance d'un parent âgé, grands-parents qui ne voient plus leurs petits-enfants, succession conflictuelle... Un jour ou l'autre, chacun peut être confronté à l'une de ces situations et être amené à prendre la décision de consulter un médiateur familial. Mais où s'adresser ? Peut-on lui faire confiance ? Ne va-t-il pas prendre partie pour mon compagnon ? Va-t-il nous juger ? Est-ce vraiment utile et efficace ? Combien d'entretiens seront nécessaires ? Comment se déroulent-ils ?...

C'est pour répondre à ces multiples interrogations et faire découvrir l'intérêt de cet accompagnement, qu'une soirée de réflexion sur la médiation familiale, ouverte à tous, a été proposée en Lorraine. Le 31 mars, l'échelon local MSA de Pange-Verny et une association de retraités, Agrea 2000, ont convié les habitants des cantons de Pange et de Verny, en Moselle, à une conférence d'un genre nouveau. Pour faire connaître largement et de manière attractive et vivante la médiation fami-

liale, les organisateurs ont innové en présentant le dispositif sous forme théâtrale. Le scénario, élaboré conjointement par les deux médiatrices professionnelles de l'École des parents et des éducateurs (EPE) de la Moselle, Monique Ferry et Laurence Najid, et Françoise Tournaire, travailleur social spécialisé et animatrice de l'échelon local, a été mis en scène par la troupe de théâtre amateur « Y Voir ». Quatre acteurs ont improvisé différentes scènes de vie familiale conflictuelles, ainsi que des entretiens joués avec l'une des médiatrices.

Exprimer ses soucis

Le but de ce théâtre expérimental ? D'une part, démontrer comment la médiation familiale fonctionne et comment elle peut aider à surmonter des situations de crise, et ainsi parvenir à préserver les liens familiaux et, d'autre part, « en parler et dédramatiser le recours à ce service, explique Hervé Marcillat, responsable de l'action sanitaire et sociale à la MSA Lorraine. *La médiation familiale dans le milieu agricole et rural, ce n'est pas simple. Il n'est pas habituel d'y recourir. Les agriculteurs n'ont pas l'habitude de s'exprimer, de parler de leurs soucis. C'est une démarche qui ne va pas de soi.* C'est pourquoi la MSA cherche à la faire connaître auprès des agriculteurs, pour qu'ils s'en servent davantage. « La MSA contribue au financement de postes de médiateurs familiaux dans le cadre du

La médiation familiale en MSA

La MSA cherche à mieux faire connaître la médiation agricole sur le terrain. Depuis un an, deux groupes de travail, réunissant des représentants de la CCMSA, des MSA et des partenaires de la médiation familiale, réfléchissent aux situations complexes des aidants familiaux et des exploitants agricoles en difficulté. Cet automne, seront proposés des supports de communication pour le public et les professionnels du monde agricole et de la gérontologie, notamment. Cette action est menée en lien avec l'implication de la MSA dans le dispositif partenarial de soutien au développement de la médiation familiale.



Photos: Anne Pichot de la Marandais

- 1 Une vue de la salle.
- 2 Un débat a fait suite au spectacle, animé par les deux médiatrices familiales: à gauche, Monique Ferry, et à droite, Laurence Najid.
- 3 Philippe et Corinne cherchent un accord sur la garde de leurs enfants et le partage de leurs biens. Pour cela, ils ont des entretiens chez une médiatrice familiale.
- 4 « Je n'en peux plus. Je vais partir si rien ne change », a annoncé Claudine à son mari Robert, exploitant agricole. La médiatrice familiale va les aider à surmonter leurs difficultés.

ation familiale

partenariat national Caf, MSA, ministères de la Justice et de la Cohésion sociale, associations, décliné au plan local. Ce partenariat est actif sur les trois départements». D'où l'implication de la MSA sur le terrain : ce soir-là, pour montrer tout l'intérêt qu'ils portent à cette action, Élisabeth Chudarski, la présidente de l'échelon local, et deux administrateurs de la MSA Lorraine, Jean-Paul Barbier et Monique Hénot, assistent à la représentation.

Reconstruire la relation

Sur scène, deux couples, deux situations différentes. Le premier couple, Philippe et Corinne, tous deux salariés, va se séparer. Se posent le problème de la garde des enfants et celui de la séparation des biens (maison, voiture, argent). Le second couple, Robert et Claudine, lui exploitant agricole en Gaec avec son frère et elle salariée à mi-temps dans une banque. Le mari ne reconnaît pas le travail de sa femme à l'extérieur, qui en plus s'occupe de son beau-père dépendant et ne supporte pas son beau-frère envahissant. Deux couples au bord de la crise de nerfs, qui décident de demander l'aide d'une médiatrice familiale. Au total, dix saynètes se succèdent, passant d'un couple à l'autre. Laurence Najid joue son propre rôle : elle conduit les entretiens de médiation familiale, au cours desquels elle cherche à rétablir le dialogue entre les protagonistes pour qu'ils parviennent à trouver un accord qui leur convienne. L'autre

médiatrice, Monique Ferry, intervient en voix off après chaque saynète, pour commenter ce qui s'est passé, apporter des précisions, analyser et décrypter la situation.

La soirée se termine par un débat avec le public, mené par les deux médiatrices. Elles indiquent que le médiateur est un professionnel impartial, qualifié et tenu à la confidentialité. Il est indépendant du système judiciaire, médical et social. Il ne prend parti pour personne. Chacun peut avoir recours à la médiation familiale à tout moment. Elle permet aux personnes d'élaborer elles-mêmes des solutions acceptables pour chaque membre de la famille. « Elle favorise le dialogue entre les personnes : au début, elles ne se regardent pas. À la fin des entretiens, elles se parlent : la communication est rétablie. » Concernant le monde agricole, elles précisent que « tout est imbriqué en agriculture : le patrimoine, la profession, la vie familiale, l'affectif, la succession... Quand il y a une crise, sans médiation familiale, il est difficile de renouer le dialogue. Avec celle-ci, la relation peut se reconstruire », ce qui permet d'aboutir à un accord, écrit ou non.

Au bout du compte, un spectacle vivant, joué par de bons comédiens amateurs, ainsi que des informations et des conseils qui ont satisfait le public venu nombreux. Une expérimentation réussie, à renouveler dans d'autres lieux ou sur un autre thème. Comme celui de l'aide aux aidants familiaux ? ■

Anne Pichot de la Marandais



- La médiation en MSA. L'art d'humaniser les règles. *Le Bimsa 57 d'octobre 2005.*
- La médiation familiale: renouer le dialogue et sortir de la crise. *Le Bimsa 61 de février 2006.*
- Pour sortir d'une situation bloquée: la médiation familiale. *Le dossier du Bimsa 94 de mai 2009.*

■ CRÉHANGE

La médiation familiale mise en scène

Le District urbain et de la Maison de justice et du droit, ont accueilli le service de médiation familiale sur la scène du Créanto : une information percutante diffusée durant plusieurs saynètes

L'objectif de la médiation familiale est de permettre à des personnes en situation de conflit ou de rupture familiale, de séparation ou de divorce, de parvenir à une entente à propos des modalités de réaménagement de leurs relations ; c'est un processus de reconstruction du lien familial dans lequel un tiers impartial, indépendant et qualifié mais sans pouvoir de décision, le médiateur familial pourra intervenir. Le public concerné est vaste et varié : les personnes vivant ensemble, séparées ou en instance de divorce, les parents déjà séparés ou divorcés qui souhaitent modifier des accords devenus obsolètes ou insatisfaisants, concernant notamment leurs enfants, ceux qui ne voient plus leurs enfants, les grands-parents, les jeunes adultes qui sortent en rupture familiale, les fratries adultes séparées qui désirent régler les

conflits qui les opposent, lors de successions notamment ou autour de la prise en charge d'un parent âgé ou dépendant, la personne âgée en conflit avec son entourage familial. Bref, toute personne en but à un conflit familial et dont les conseils d'un tiers peuvent améliorer sa condition. Ce dernier est le médiateur, diplômé d'Etat, c'est un professionnel impartial, indépendant et qualifié permettant aux personnes d'élaborer elles-mêmes des solutions acceptables pour chacun et pour les membres de la famille. Il est indépendant du système judiciaire, médical ou social et il est tenu à la confidentialité.

Mise en scène

La Mutualité sociale agricole, le Théâtre "D'y voir" et 2 médiatrices de l'École des parents et des éducateurs de

Moselle ont contribué à faire passer une information dont le sujet souvent pénible était traité sous la forme plus légère de deux couples mis en scène, proches de la rupture, l'un dans un milieu urbain l'autre, dans le contexte d'une exploitation agricole. Dans les deux cas, les conjoints se sentent de plus en plus éloignés l'un de l'autre et envisagent la rupture. Si elle est inévitable, comment s'y prendre pour la rendre la moins pénible, peut-être, la plus équitable et pourquoi pas, finalement l'éviter. Après les scènes de ménages de deux couples servis par des acteurs amateurs remarquables, les comédiens se retrouvent entre une authentique médiatrice familiale qui va jouer le jeu. Entre chaque scène, une voix off commentera, analysera, décryptera l'état des relations entre les couples et le rôle de la médiatrice. Ainsi que



Plutôt qu'un discours, la médiation familiale était mise en scène par des comédiens du Théâtre D'y Voir. Photo RL

l'expliquait Béatrice Charpentier, présidente de la MSA de secteur et Françoise Tournaire, travailleur social à la MSA Lorraine : « mettre en scène la médiation familiale a été un pari un peu fou pour le Théâtre D'y Voir et l'École des parents et des éducateurs. Mais cette forme théâtrale, la 3e représentation nous a paru très intéressante car elle entre en résonance avec le vécu de chacun et permet, mieux

qu'un long discours, prendre conscience de certaines difficultés de communication au quotidien et des possibilités de les dépasser ».

Le message est passé et la soirée s'est achevée par un échange de questions-réponses.

Renseignements : EPES7 au 03 87 69 04 87 et MJD de Faulquemont, l'allée René Cassin ou 03 87 90 00 22



Près de 150 personnes ont assisté à la "conférence théâtrale" de l'École des parents de Moselle sur la scène de Créanto. Photo RL

Médiation, mode d'emploi

- Le premier entretien (rue du Coëtlosquet à Metz) est gratuit
- Nombre d'entretiens (payants) : 4 à 8 sur une période de quelques semaines à plusieurs mois.
- Coûts modulable selon les ressources (barème CNAF. Minima sociaux 2 €).
- Durée : 1 h30 environ.
- Le contenu des entretiens et des dossiers ne peut à aucun moment faire l'objet de preuve devant le Tribunal ni être utilisés à des fins d'enquête ou de preuve.
- Les décisions prises ensemble peuvent faire l'objet d'un écrit que les personnes elles-mêmes pourront présenter pour homologation à un juge aux Affaires Familiales.